



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES
TRANSPORTS - IDF**

N° Spécial

13 Août 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DRIEAT-IDF du 13 Août 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS	Page
DRIEAT-IDF N° 2021-0525	12.08.2021	Arrêté portant modifications des conditions de circulation sur la RD19 et RD912, sur la rue du 8 Mai 1945 et le boulevard Victor Hugo, à Clichy-la-Garenne pour des travaux de pose de fourreaux.	3

Arrêté DRIEAT-IDF-n°2021-0525

**Portant modifications des conditions de circulation sur la RD19 et RD912, sur la rue du
8 Mai 1945 et le boulevard Victor Hugo, à Clichy-la-Garenne pour des travaux
de pose de fourreaux.**

**Le préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2521-1, L.2521-2,
et L.2215-1 ;

Vu le code de justice administrative, notamment son article R.421-1 ;

Vu le code de la route, notamment ses articles L. 411-5, L.110-03, R.411-8-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.131-4 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L.115-1 et R.152-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 (modifié) relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de
préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 (modifié) relatif à la signalisation des routes
et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 7 juin 1977 et ses annexes ;

Vu le décret du n°2021-261 du 10 mars 2021 relatif à la direction régionale et
interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 mars 2021 portant nomination de madame Emmanuelle Gay en
qualité de directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté n° PCI 2021-023 du 31 mars 2021, du préfet des Hauts-de-Seine portant
délégation de signature à madame Emmanuelle Gay, directrice régionale et
interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France,
en matière administrative ;

Vu la décision DRIEAT-IDF-2021-0403 du 23 juillet 2021 de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

Vu la note du 8 décembre 2020 du ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports fixant le calendrier des jours "hors chantier" de l'année 2021 et du mois de janvier 2022

Vu la demande formulée le 27/07/2021 par l'entreprise FORTEL ;

Vu l'avis de la direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine du 29 juillet 2021 ;

Vu l'avis de la mairie de Clichy-la-Garenne du 11 août 2021 ;

Considérant que les RD19 et la RD912 à Clichy-la-Garenne sont classées dans la nomenclature des voies à grande circulation ;

Considérant que des travaux de pose de fourreaux nécessitent de prendre des mesures de restriction de circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et des agents appelés à intervenir ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France ;

ARRÊTE

Article 1

Du 16 août 2021 au 03 septembre 2021, sur la RD19 et la RD912, Rue du 8 Mai 1945 et boulevard Victor Hugo, à Clichy-la-Garenne, les travaux concernant la pose de fourreaux impliquent des modifications de circulation et de stationnement.

Article 2

La circulation sur la rue du 8 Mai 1945 (RD19) est interdite entre le boulevard Victor Hugo (RD 12) et la rue Emile Roux (VC).

La circulation est déviée par le boulevard Victor Hugo (RD912), le boulevard du Général Leclerc, la place François Mitterrand et la rue Henri Barbusse.

Les travaux seront réalisés de 21h30 à 09h30.

Article 3

La vitesse au droit du chantier est réduite à : 30 km/h.

Article 4

Les travaux sont réalisés par l'entreprise :

- FORTEL, téléphone : 01 42.87.19.63
185 avenue des Grésillons 92230 Gennevilliers,
courriel : kamel.mechichi@fortel.fr

La signalisation temporaire est réalisée par l'entreprise :

- JAD BTP SARL, téléphone : 01 64.65.22.81
25 rue Jean de Bannot 77163 Dammartin sur Tigeaux,
courriel : jadbtp@aol.com

La fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation temporaire sont réalisés par l'entreprise chargée du balisage conformément aux dispositions du code de la route.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre sont conformes aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA ou du CEREMA).

Le contrôle est assuré par :

- Kamel Mechichi, téléphone : 06.35.22.50.50
185 avenue des Grésillons 92230 Gennevilliers,
courriel : kamel.mechichi@fortel.fr
- Jorge Areia, téléphone : 06.62.11.04.10
25 rue Jean de Bannot 77163 Dammartin sur Tigeaux,
courriel : jadbtp@aol.com

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine, adressé à la direction régionale et interdépartementale de **l'environnement**, de l'aménagement **et des transports** d'Île-de-France, 21/23 rue Miollis, 75732 Paris cedex 15 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministère de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif des Hauts-de-Seine.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;
Le directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine ;
Le président du conseil départemental des Hauts-de-Seine ;
Le maire de Clichy-la-Garenne ;

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine et dont copie sera adressée au commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et au directeur du SAMU.

Fait à Paris, le 12 août 2021

Pour le préfet et par délégation,
La cheffe du département sécurité, éducation
et circulation routières

Renée CARRIO

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>